

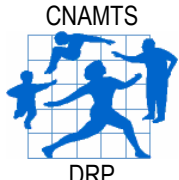


DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Risque Trajet : Tableaux de sinistralité de l'année 2008 détaillée par CTN et par numéro de risque

Réf. 2009-286  *novembre 2009*

Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
[Direction des Risques Professionnels](#) - Mission Statistiques – PJ / MY

	Risque Trajet : Tableaux de sinistralité de l'année 2008 détaillée par CTN et par numéro de risque	2009-286
		Page 2 / 3
		2009-11-16

Ce document récapitule les principaux indicateurs concernant la sinistralité 2008 des accidents de trajet.

Les indicateurs de sinistralité trajet sont définis au sein d'une première partie.

Les résultats sont ensuite présentés dans une seconde partie suivants les principaux secteurs d'activités.

Ces résultats sont également fournis sous forme de fichier Excel joint à ce document, avec notamment le détail par numéro de risque.

1. Précisions méthodologiques sur le dénombrement des sinistres

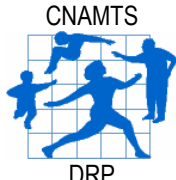
On rappelle que, sous la rubrique « accidents en 1^{er} règlement¹ », sont recensés les accidents de trajet ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1^{er} règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu,
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital décès, consécutif à un accident mortel.

Par ailleurs, les incapacités permanentes, les décès et les journées d'incapacités temporaires font l'objet de dénombrements complémentaires :

- les incapacités permanentes consécutives aux accidents de trajet sont recensées au sein de la rubrique « nouvelles IP » l'année du règlement de l'indemnité en capital (pour les taux d'I.P. inférieurs à 10%) ou l'année du règlement d'un capital rente (pour les taux d'I.P. supérieurs ou égaux à 10%) ;
- les décès consécutifs aux accidents de trajet sont comptabilisés au sein de la rubrique « décès » l'année du règlement du capital décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente et liquidation d'une rente ;
- les journées d'incapacités temporaires consécutives aux AT sont dénombrées au sein de la rubrique « journées d'I.T. », quelque soit l'année de 1^{er} règlement.
- la somme des taux d'incapacités permanentes de l'année, somme qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 100%, est présentée au sein de la rubrique « somme des taux d'IP ».

¹ Les accidents en 1^{er} règlement sont aussi appelés accidents avec arrêt.

	Risque Trajet : Tableaux de sinistralité de l'année 2008 détaillée par CTN et par numéro de risque	2009-286
		Page 3 / 3
		2009-11-16

Un rapport établi entre les accidents en 1^{er} règlement et les effectifs (i.e. un indice de fréquence pour 1000 salariés) a été calculé et donné à titre indicatif.

2. Résultats

Les résultats sont présentés pour les principaux secteurs d'activités dans le tableau ci-dessous.

On rappelle que les résultats détaillés par numéro de risque, sont fournis dans le fichier Excel joint à ce document.

Tableau : Indicateurs sinistralité trajet - année 2008

Secteurs d'activités	Salariés	Accidents en 1 ^{er} règlement	Nouvelles IP	Décès	Journées d'IT	Somme taux d'IP	"Indice de fréquence"
CTN A Métallurgie	1 908 043	7 434	728	67	510 160	14 638	3,9
CTN B BTP (hors bureaux)	1 617 702	7 482	628	45	522 648	12 083	4,6
CTN C Transport, EGE, com., livre	2 137 791	8 438	827	35	576 466	11 913	3,9
CTN D Alimentation	2 267 275	14 512	1 126	65	1 004 336	18 561	6,4
CTN E Chimie, caoutchouc, plasturgie	464 972	1 465	174	11	96 034	3 109	3,2
CTN F Bois, papier, carton, textiles, etc.	550 221	2 032	189	10	150 873	2 910	3,7
CTN G Commerces non alimentaires	2 332 301	9 649	925	31	594 537	12 449	4,1
CTN H Services I	4 053 547	13 506	1 262	40	647 176	14 567	3,3
CTN I Services II et travail temporaire	3 176 678	21 210	1 836	76	1 434 165	25 112	6,7
Bureaux et sièges sociaux	357 518	521	40	1	23 796	535	1,5
Sous-total	18 866 048	86 249	7 735	381	5 560 191	115 877	4,6
Catégories particulières		1 606	287	6	169 235	3 243	
Total		87 855	8 022	387	5 729 426	119 120	